
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 9 avril 2019 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, Conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, Conseillère désignée

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Jacinthe Meilleur, analyste de dossiers
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
Mme Martine Dubuc, commandant du poste 12 du Service de police
M. Simon Durocher, inspecteur du poste 22 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 28, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

Aucune demande

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

3455-3457, avenue du Musée (40.12) : 1 intervenant
1318, rue Sainte-Catherine Est (40.22) : aucune intervention

CA19 240132

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2019

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Karyna Enriquez
- Propreté de la rue
- Diffusion des corvées

Madame Atousa Saadati
- Projet de loi 21

Madame Suzie Quirion
- Parcelle de terrain parc Joyeux-Vikings

Madame Maryse Chapdelaine
- Réserve foncière terrain MacKay/Sainte-Catherine

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 18 h 51. 4 personnes sur les 5 personnes inscrites ont été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA19 240133

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240134

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mars 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1192701030

CA19 240135

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1192701029

CA19 240136

Prendre acte de la réponse du secrétaire d'arrondissement sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) concernant la circulation à deux voies sur la rue Mayor

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte de la réponse du secrétaire d'arrondissement sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) concernant la circulation à deux voies sur la rue Mayor.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1192701035

CA19 240137

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 27 mars 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 27 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1192701031

CA19 240138

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240139

Autoriser une dépense supplémentaire de 34 690,22 \$ au contrat accorder à Lukyluc auto inc. et à Remorquage Centre-Ville pour la location de quatre remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement de la saison 2018-2019, majorant ainsi la valeur cumulée du contrat à 609 936,79 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240453 adoptée à sa séance du 11 septembre 2018, autorisé une prolongation d'une année au contrat avec Remorquage Centre-Ville, au prix unitaire de 140,72 \$/ h, pour 1 remorqueuse au prix total de 64 717,13 \$ et autorisé une prolongation d'une année au contrat avec Lukyluc auto inc., au prix unitaire de 135,49 \$/h, pour 3 remorqueuses au prix total de 186 935,55 \$ et autorisé une dépense maximale de 251 652,68 \$ (appel d'offres public 17-16202 – 5 soumissionnaires);

Attendu le nombre record de précipitations ainsi que la proportion de neige chargée durant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense supplémentaire de 34 690,22 \$ au contrat accorder à Lukyluc auto inc. et à Remorquage Centre-Ville pour la location de quatre remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement de la saison 2018-2019, majorant ainsi la valeur cumulée du contrat à 609 936,79 \$.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1175382003

CA19 240140

Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2020, avec le Carrefour alimentaire Centre-Sud pour la tenue d'un marché saisonnier et la réalisation d'activités de développement de compétences alimentaires et accorder une contribution totale de 28 400 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2020, avec le Carrefour alimentaire Centre-Sud pour la tenue d'un marché saisonnier et la réalisation d'activités de développement de compétences alimentaires;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 28 400 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1195179003

CA19 240141

Accorder un contrat de 627 763,50 \$ à Excavation R. Lécuyer & Fils et un contrat de 684 262,22 \$ à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour la location de deux pelles hydrauliques avec opérateurs, fardier, entretien et accessoires, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie pour les années 2019-2020 et 2020-2021 et autoriser une dépense maximale de 1 312 025,72 \$ (appel d'offres public 19-17323 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 1 312 025,72 \$, pour la location de deux pelles hydrauliques avec opérateur, fardier, entretien et accessoires, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie pour les années 2019-2020 et 2020-2021 (appel d'offres public 19-17323 - 5 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Excavation R. Lécuyer & fils pour le lot 1, au montant total de 627 763,50 \$, taxes incluses, (prix unitaire de 105 \$/h, plus taxes) conformément au cahier des charges;

D'accorder, à cette fin, un contrat à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour le lot 2, au montant total de 684 262,22 \$, taxes incluses, (prix unitaire de 114,45 \$/h, plus taxes), conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1195382007

CA19 240142

Approuver les conventions avec différents organismes, se terminant le 31 décembre 2019, dans le cadre du « Plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant de Montréal » et accorder des contributions totalisant 56 290 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2019, avec différents organismes dans le cadre du « Plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant de Montréal »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 24 000 \$ au Centre récréatif Poupart
- 12 500 \$ au CPE du Carrefour;
- 13 136 \$ à Innovation Jeunes;
- 6 654 \$ au Y des femmes de Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 56 290 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1193405002

CA19 240143

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec Action-Réinsertion (Sac à dos) et accorder un contrat de gré à gré de 98 036 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour la réalisation du programme « Propreté 2019 dans le Faubourg Saint-Laurent et l'arrondissement de Ville-Marie » et autoriser une dépense maximale de 98 036 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 98 036 \$, le cas échéant, pour la réalisation du programme « Propreté 2019 dans le Faubourg Saint-Laurent et l'arrondissement de Ville-Marie »;

D'approuver la convention de services, se terminant le 31 décembre 2019, avec Action-Réinsertion (Sac à dos);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Action-Réinsertion (Sac à dos) de 98 036 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1195382005

CA19 240144

Autoriser l'augmentation de la dépense maximale de 133 497,47 \$ à 153 522,09 \$, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à la firme AXOR Experts Conseils inc. pour la conception des plans et devis du projet de l'avenue Goulet

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240396 adoptée à sa séance du 4 juillet 2018, modifié la convention avec Axor Experts conseils inc. afin d'augmenter la valeur du contrat de services professionnels de 7 920 \$ et ainsi majorer le contrat de 124 391,45 \$ à 133 497,47 \$ pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de l'avenue Goulet entre les rues Ontario et Cartier (appel d'offres public VMP-17-035 - 3 soumissionnaires);

Attendu la prise en charge des frais en lien avec les modifications aux plans et devis ainsi que la surveillance supplémentaire qui sera nécessaire suite à l'ajout de la réhabilitation de la conduite d'aqueduc qui n'était pas prévue au mandat initial :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser l'augmentation de la dépense maximale de 133 497,47 \$ à 153 522,09 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à AXOR Experts Conseils inc. pour la conception des plans et devis du projet de l'avenue Goulet;

D'autoriser, à cette fin, un budget prévisionnel de contingence de 20 024,62 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1176140004

CA19 240145

Approuver les conventions avec différents organismes, se terminant le 31 mars 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et accorder des contributions totalisant 225 611 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les conventions avec différents organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 30 000 \$ au Carrefour de ressources en interculturel (CRIC);
- 25 000 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 30 000 \$ au Centre de soir Denise-Massé;
- 30 000 \$ au Comité logement Ville-Marie;
- 15 611 \$ à Coup d'Pousse Montréal;
- 15 000 \$ à Direction chrétienne (Innovation jeunes);
- 8 000 \$ à Les Valoristes coopérative de solidarité;
- 20 000 \$ à Les YMCA du Québec (Y Centre-Ville et Guy-Favreau);
- 20 000 \$ à la Relance Jeunes et Familles;
- 10 000 \$ à Rencontres-Cuisines (Carrefour alimentaire);
- 19 000 \$ à Sentier Urbain;
- 3 000 \$ à la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM);

D'imputer cette dépense totale de 225 611 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1193405003

CA19 240146

Accorder un contrat de 50 018,55 \$ à Imprimeries Transcontinental inc. pour l'impression, la préparation postale et la livraison du bulletin d'été 2019 de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 55 018,55 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-19-002 – 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 55 018,55 \$ pour l'impression du bulletin été 2019 de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation VMI-19-002 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Imprimeries Transcontinental inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 50 018,55 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingence de 5 000\$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1192840001

CA19 240147

Accorder un contrat de 1 291 222,71 \$ à Urbex construction inc., pour une période de 17 mois, pour services d'arrosage d'arbres, saillies, jardinières suspendues, paniers au sol et terre-plein ainsi que l'entretien de carrés d'arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 291 222,71 \$ (appel d'offres public 19-17516 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense de 1 291 222,71 \$ pour services d'arrosage d'arbres, saillies, jardinières suspendues, paniers au sol et terre-plein ainsi que l'entretien de carrés d'arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 19-17516 - 5 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Urbex construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 1 291 222,71 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1196071001

CA19 240148

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019 avec Spectre de rue - TAPAJ, accorder un contrat de gré à gré de 126 840 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour la coordination et la mise en oeuvre du « Plan de propreté et d'embellissement 2019 » et autoriser une dépense maximale de 126 840 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 126 840 \$ pour la coordination et la mise en oeuvre du « Plan de propreté et d'embellissement 2019 »;

D'approuver la convention de services, se terminant le 31 décembre 2019, avec Spectre de rue - TAPAJ;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Spectre de rue - TAPAJ au montant de 126 840 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1195382003

CA19 240149

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240150

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019 avec Groupe Information Travail inc. (GIT), accorder un contrat de gré à gré de 70 348 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté 2019 dans le village Shaughnessy et le quartier Peter-McGill et autoriser une dépense maximale de 70 348 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 70 348 \$ pour la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté 2019 dans le village Shaughnessy et le quartier Peter-McGill;

D'approuver la convention de services, se terminant le 31 décembre 2019, avec le Groupe Information Travail inc (GIT);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Groupe Information Travail inc (GIT) de 70 348 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1195382004

CA19 240151

Accorder un contrat de 114 170,18 \$, à Entretien Futura inc., pour les années 2019 à 2021, pour le lavage des fenêtres de 11 bâtiments municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 114 170,18 \$ (appel d'offres public 19-17505 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 114 170,18 \$ pour le lavage des fenêtres de 11 bâtiments municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie pour les années 2019-2020-2021 (appel d'offres public 19-17505 - 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Entretien Futura inc. au montant de 114 170,18 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1194206002

CA19 240152

Accorder un contrat de 1 690 132,50 \$ à Salvex inc. pour effectuer les travaux d'aménagement du parc Sainte-Marie et autoriser une dépense maximale de 2 056 395,75 \$ (appel d'offres public VMP-19-004 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 2 056 395,75 \$ pour l'aménagement du parc Sainte-Marie (appel d'offres public VMP-19-004 - 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 690 132,50 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 169 013,25 \$ et un budget prévisionnel d'incidences de 197 250 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1196164001

CA19 240153

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec la Société de développement commercial Quartier latin pour son service de « Préposés à l'accueil » et accorder, à même le budget de fonctionnement, dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020, volet 3 », une contribution de 80 000 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec la Société de développement commercial Quartier latin pour son service de « Préposés à l'accueil » pour l'année 2019 dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019-2020, volet 3 »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 80 000\$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1190318005

CA19 240154

Approuver les conventions avec quatre organismes oeuvrant en itinérance dans le cadre du « Programme de financement consolidé en itinérance de la Ville de Montréal » et du « Fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement pour des activités se déroulant en 2019-2020 » et accorder une contribution totale de 442 215,52 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les conventions avec divers organismes oeuvrant en itinérance dans le cadre du « Programme de financement consolidé en itinérance de la Ville de Montréal » et du « fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement pour des activités se déroulant en 2019-2020 »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 106 726,00 \$ à l'Accueil Bonneau inc.;
- 21 525,52 \$ à Action-Réinsertion (Sac à dos);
- 115 966,00 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal;
- 197 998,00 \$ à la Société de développement social;

D'imputer cette dépense totale de 442 215,52\$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1195179002

CA19 240155

Approuver les conventions avec La Pépinière | Espaces collectifs et l'Orchestre métropolitain dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie 2019 » et accorder des contributions totalisant 45 000 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les conventions avec La Pépinière | Espaces collectifs et l'Orchestre métropolitain dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie 2019 »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 35 000 \$ à La Pépinière | Espaces collectifs;
- 10 000 \$ à l'Orchestre métropolitain;

D'imputer cette dépense totale de 45 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1195125006

CA19 240156

Autoriser une affectation de surplus, approuver les conventions avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique, la Société de développement Destination Centre-ville, Art souterrain et la Société de promotion et de diffusion des arts et de la culture dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020 » et accorder une contribution totale de 478 000 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2019, avec divers organismes dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020 »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 315 000 \$ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour la réalisation des neuf projets compris dans son plan d'action 2019;
- 100 000 \$ à la Société de développement commercial Destination Centre-ville pour la réalisation de la promotion commerciale « La Sainte-Catherine célèbre les Arts 2019 » et pour la réalisation de son projet « Service valet-centre-ville »;
- 28 000 \$ à Art souterrain pour la réalisation de l'édition 2019 de « Vitrine sur l'Art »;
- 35 000 \$ à la Société de promotion et de diffusion des arts et de la culture (SPDAC) pour la réalisation de l'événement « MTL en Arts »;

D'affecter un montant de 478 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de ces dépenses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1190318006

CA19 240157

Modifier la résolution CA18 240261 et approuver la convention modifiée avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique dans le cadre de la réalisation de son « Plan d'action 2018 » afin d'approuver le report du versement du paiement final du projet Expérience visiteur au 31 décembre 2019

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240261 adoptée à sa séance du 4 juillet 2018, approuvé la convention la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour la réalisation de son plan d'action 2018, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 prolongé;

Attendu le report du projet Expérience visiteur au mois de juin 2019 :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De modifier la résolution CA18 240261 et approuver la convention modifiée avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal- Quartier historique dans le cadre de la réalisation de son

« Plan d'action 2018 » afin d'approuver le report du versement du paiement final du projet Expérience visiteur au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1180318011

CA19 240158

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Village ainsi qu'une contribution de 35 000 \$ à la Société de développement commercial Quartier latin, afin de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel des Sociétés de développement commercial

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes, permettant aux SDC de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire :

- 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Village;
- 35 000 \$ à la Société de développement commercial Quartier latin;

D'imputer cette dépense totale de 70 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1190318001

CA19 240159

Approuver la convention, se terminant le 31 août 2019, avec La Virée des ateliers, dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020, volet 3 », pour son événement « La Virée des ateliers 2019 » qui se tiendra du 2 au 5 mai 2019 et accorder une contribution de 35 000 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention, se terminant le 31 août 2019, avec La Virée des Ateliers, dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019-2020, volet 3 », pour l'événement « La Virée des Ateliers 2019 »;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 35 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1190318008

CA19 240160

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 19 400 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 000 \$ au Comité Ha Ja Ca;
- 3 000 \$ à Le Pas de la Rue;
- 1 000 \$ au Spectre de rue inc.;
- 3 000 \$ à la Chambre de commerce LGBT du Québec;
- 1 800 \$ à Innovation Jeunes;
- 3 000 \$ à la Fondation Émergence inc.;
- 600 \$ à La Table Inter-action du quartier Peter-McGill;
- 3 000 \$ au Conseil québécois LGBT;
- 3 000 \$ au Centre de soir Denise-Massé inc;

D'imputer cette dépense totale de 19 400 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21 1190619004

CA19 240161

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.07.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240162

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil de la ville, de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil de la ville, de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1192701034

CA19 240163

Autoriser un remboursement de 426 717,66 \$, taxes incluses, à la Société québécoise des infrastructures (SQI) des frais perçus relatifs à l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre du projet de transformation et d'agrandissement de l'édifice Wilder situé au 1433-1451, rue De Bleury

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser un remboursement de 426 717,66 \$, taxes incluses, à la Société québécoise des infrastructures (SQI) des frais perçus relatifs à l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre du projet de transformation et d'agrandissement de l'édifice Wilder situé au 1433-1451, rue De Bleury.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1192701027

CA19 240164

Approuver la convention avec Les 7 Doigts de la main et accorder une contribution de 161 054,77 \$ afin de compenser la moitié du coût des frais de permis d'occupation temporaire du domaine public à l'occasion des travaux effectués sur le bâtiment situé au 2109-2111, boulevard Saint-Laurent

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention avec Les 7 doigts de la main pour compenser la moitié du coût des frais de permis d'occupation temporaire du domaine public à l'occasion des travaux effectués sur le bâtiment situé au 2109-2111, boulevard Saint-Laurent;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 161 054,77 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1190858001

CA19 240165

Approuver une entente concernant les travaux requis sur le domaine public par laquelle Gare Viger Sud inc. rembourse à la Ville de Montréal le coût réel des travaux pour le réaménagement de l'accès par la rue Berri, l'enlèvement d'un luminaire, l'enlèvement de bordure de béton, la reconstruction de trottoirs, l'élargissement de l'entrée charretière existante et autres travaux connexes

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver une entente concernant les travaux requis sur le domaine public par laquelle Gare Viger Sud inc. rembourse à la Ville de Montréal le coût réel des travaux pour le réaménagement de l'accès par la rue Berri, l'enlèvement d'un luminaire, l'enlèvement de bordure de béton, la reconstruction de trottoirs, l'élargissement de l'entrée charretière existante et autres travaux connexes.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1192701024

CA19 240166

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à la Direction de la Mobilité Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de saillies sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à la Direction de la Mobilité Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la construction de saillies de trottoirs sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1195382001

CA19 240167

Autoriser une dépense de 500 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au souper Spectacle de la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense de 500 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au souper Spectacle de la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1195125007

CA19 240168

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1192701032

CA19 240169

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.08.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240170

Adopter une résolution autorisant la construction d'un édicule d'accès à la station de métro McGill par la transformation du bâtiment situé au 1981, avenue McGill College, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1981, avenue McGill College, sur le lot 1 340 258 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) de transformer le bâtiment par la démolition d'un poste de ventilation naturelle du métro, situé en bordure du boulevard De Maisonneuve, et son agrandissement par la construction d'un édicule d'accès à la station de métro McGill, comprenant notamment un ascenseur, le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 8 janvier 2019.
- 2) De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de transformation relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
pp 396
1197199001

CA19 240171

Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un usage résidentiel adjacent à un studio de production pour l'immeuble situé au 2051-2071, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

- 1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 2051-2071, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'implanter un usage résidentiel dans les locaux du 2^e et 3^e étages du bâtiment, adjacents au mur mitoyen avec le 2077-2087, rue Sainte-Catherine Ouest, et donc adjacents à un studio de production, et ce, en dérogation à l'article 307.8 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) Soumettre, lors de la demande de permis, des mesures de mitigation visant l'insonorisation du mur mitoyen entre les quatre logements visés et le 2077, rue Sainte-Catherine Ouest, en fonction d'une émission de bruit d'un niveau maximum de 70 dBA.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
pp 399
1187400014

CA19 240172

Adopter une résolution autorisant l'usage « restaurant » à tous les étages, l'aménagement d'une terrasse sur le toit et un empiètement de porte sur le domaine public à l'arrière du bâtiment pour l'édifice situé au 1181, rue de la Montagne, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

- 1) D'accorder, pour l'immeuble sis au 1181, rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger aux articles 229 (usage « restaurant » au 3^e étage), 377.1 (empiètement sur le domaine public d'un battant de porte) et 392 (terrasse de restaurant sur un toit) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) de réaliser les transformations et de procéder à l'occupation de l'immeuble conformément aux plans numérotés A102 à A105 et A107 à A109, réalisés par Atelier-S et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 29 janvier 2019;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) Les plans d'aménagement de la terrasse au niveau du sol en cour avant ainsi que la proposition de remise à l'état d'origine de la fenêtre en façade avant doivent être soumis à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 3) De fixer un délai de 12 mois pour effectuer les travaux de transformation prévus dans les plans estampillés par l'arrondissement le 29 janvier 2019, à défaut de quoi, la présente autorisation sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
pp 400
1187400011

CA19 240173

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin de permettre la conservation de bâtiments patrimoniaux dérogatoires et de soumettre les bâtiments résidentiels vacants au Comité d'étude des demandes de démolition - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le Règlement CA-24-282.117 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) afin de permettre la conservation de bâtiments patrimoniaux dérogatoires et de soumettre les bâtiments résidentiels vacants au Comité d'étude des demandes de démolition.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
CA-24-282.117
1197303002

CA19 240174

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C 4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019 par sa résolution CA19 240117;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C 4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019 par sa résolution CA19 240117;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le Règlement CA-24-298 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
CA-24-298
1190858003

CA19 240175

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) et le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2019 (CA-24-290) afin d'obliger le titulaire d'un permis d'occupation du domaine à maintenir un corridor piéton - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. 0-0.1) et le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2019 (CA-24-290) afin d'obliger le titulaire d'un permis d'occupation du domaine à maintenir un corridor piéton lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019 par sa résolution CA19 240119;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. 0-0.1) et le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2019 (CA-24-290) afin d'obliger le titulaire d'un permis d'occupation du domaine à maintenir un corridor piéton » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019 par sa résolution CA19 240119;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

Adopter le Règlement CA-24-299 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. 0-0.1) et le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2019 (CA-24-290) afin d'obliger le titulaire d'un permis d'occupation du domaine à maintenir un corridor piéton

Adoptée à l'unanimité.

40.06
CA-24-299
1190858002

CA19 240176

Adopter un règlement abrogeant le Règlement sur l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 2850, rue Sherbrooke Est, et l'occupation du bâtiment situé au 2600, rue Wurtele, par le Collège Ville-Marie (97-135) - Adoption

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 2850, rue Sherbrooke Est, et l'occupation du bâtiment situé au 2600, rue Wurtele, par le Collège Ville-Marie (97-135) » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019 par sa résolution CA19 240118;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 2850, rue Sherbrooke Est, et l'occupation du bâtiment situé au 2600, rue Wurtele, par le Collège Ville-Marie (97-135) » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019 par sa résolution CA19 240118;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le Règlement CA-24-300 intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 2850, rue Sherbrooke Est, et l'occupation du bâtiment situé au 2600, rue Wurtele, par le Collège Ville-Marie (97-135) ».

Adoptée à l'unanimité.

40.07
CA-24-300
1197199002

CA19 240177

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019 par sa résolution CA19 240130;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019 par sa résolution CA19 240130;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le règlement CA-24-301 intitulé Règlement modifiant Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.08
CA-24-301
1190318002

CA19 240178

Adopter le Règlement concernant le droit de visite et d'inspection - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse suppléante Sophie Mauzerolle annonçant l'adoption du projet de Règlement concernant le droit de visite et d'inspection, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.09
CA-24-302
1192701026

CA19 240179

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus (CA-24-221) afin de modifier l'annexe A pour permettre l'installation d'un modèle d'abribus de type marquise - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse suppléante Sophie Mauzerolle annonçant l'adoption du projet de Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus (CA-24-221) afin de modifier l'annexe A pour permettre l'installation d'un modèle d'abribus de type marquise, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.10
CA-24-303
1192701028

CA19 240180

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240181

Adopter une résolution autorisant les usages commerciaux complémentaires « salle de réception » et « salle de réunion » dans certains bâtiments du parc Jean-Drapeau, dont le siège social est situé au 1, circuit Gilles-Villeneuve, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le parc Jean-Drapeau, dont le siège social est situé au 1, circuit Gilles-Villeneuve, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 296 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'autoriser, en plus des usages complémentaires déjà autorisés, les usages commerciaux complémentaires « salle de réception » et « salle de réunion » pour l'occupation des bâtiments suivants :
 - i) le pavillon du Canada (salle « La Toundra »);
 - ii) le pavillon de la Jamaïque;
 - iii) la tour de Lévis;
 - iv) les paddocks de l'île Notre-Dame.

Adoptée à l'unanimité.

40.11
pp 403
1197199003

CA19 240182

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « musée » pour une partie du bâtiment projeté au 3455-3457, avenue du Musée (lot 1 340 872)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

- 1) D'autoriser, en vertu la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « musée » pour une partie du bâtiment projeté au 3455-3457, avenue du Musée (lot 1 340 872), et ce, conformément au paragraphe 2^o de l'article 153;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) l'usage autorisé sur l'ensemble du bâtiment à l'exception du 3^e étage.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1194869003

CA19 240183

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 3^e partie, B)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 3^e partie, B);

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 595 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 220 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 546 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 137 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 143 permettant de dessiner des graffitis,

dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1197195016

CA19 240184

Adopter une résolution autorisant l'intégration d'un garage satellite de cour de voirie sur la rue Nazareth ainsi que le calcul de la densité sur l'ensemble du terrain pour l'immeuble situé au 987, rue de la Commune Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 987, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'implanter un garage de voirie satellite de l'arrondissement dont l'entrée et une partie des locaux seront situés sur la rue Nazareth, et de calculer la densité sur l'ensemble du terrain actuel malgré des subdivisions futures potentielles, et ce, en dérogation aux articles 44, 227 et 228 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.14
pp 402
1197400001

CA19 240185

Désigner, comme étant une place publique, la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Président-Kennedy, du 6 mai au 13 janvier 2020, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De désigner la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy comme étant une place publique, du 6 mai 2019 à 8 h au 13 janvier 2020 à 7 h, dans le cadre du projet de piétonnisation de la rue Victoria et y autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., c. P-1, articles 1,3, 8 et 11.1), l'ordonnance P-1, o. 545 permettant de vendre des marchandises, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, dans les aires de repos du 20 mai 2019

au 5 janvier 2020, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 237 permettant la fermeture de rue sur les sites et selon les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 142 permettant l'installation d'éléments décoratifs et autoriser de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de la rue Victoria;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085), l'ordonnance CA-24-085, o. 138 permettant à ses partenaires et fournisseurs de vendre des produits dérivés et de services en lien avec le bien-être ou les activités du musée.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1198305003

CA19 240186

Désigner, comme étant une place publique, la place d'Youville entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est ainsi que la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville, du 27 mai au 3 septembre 2019, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'un café-terrasse et édicter les ordonnances

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De désigner comme étant une place publique la portion de la place D'Youville Est entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est ainsi que la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville, du 24 mai à 8 heures au 3 septembre 2019 à 7 heures, dans le cadre du projet de piétonnisation de la place D'Youville Est et autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., c. P-1, articles 1.3, 8 et 11.1) l'ordonnance P-1,o. 543 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur le café-terrasse qui peut être installé sur la place D'Youville, du 24 mai au 3 septembre 2019, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 235 permettant la fermeture de rue. La circulation de tout véhicule routier y est interdite du vendredi 24 mai, 8 h au mardi 3 septembre à 7 h;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine et du mobilier urbain (R.R.V.M.c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o.140 autorisant de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de la place D'Youville;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3,o. 594 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1198305001

CA19 240187

Approuver le calendrier des événements 2019 de la cuisine de rue et édicter les ordonnances nécessaires à sa réalisation, sur les sites identifiés pour la période du 15 avril au 31 mai 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver le calendrier des événements 2019 de cuisine de rue;

D'édicter, en vertu du règlement sur la paix et l'ordre public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 547, autorisant la tenue des activités de cuisine de rue sur le domaine public en fonction du calendrier apparaissant au sommaire décisionnel;

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, paragraphe 8 de l'article 3), l'ordonnance C-4.1, o. 240, déterminant la fermeture à la circulation des rues Ottawa, entre les deux voies de la rue Robert-Bourassa (entrée Bonaventure) et Gauvin entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest aux journées et aux heures déterminées dans le sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1190318007

CA19 240188

Recommander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier l'annexe A du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), afin d'autoriser les permis de stationnement pour véhicules en libre-service, détenteurs de vignettes 403, de se stationner dans les zones de stationnements sur rue réservés aux détenteurs de vignettes 405 existantes de l'arrondissement de Ville Marie

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De recommander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier l'annexe A du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), afin d'autoriser les permis de stationnement pour véhicules en libre-service, détenteurs de vignettes 403, de se stationner dans les zones de stationnements sur rue réservés aux détenteurs de vignettes 405 existantes de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1195914005

CA19 240189

Désigner, comme étant une place publique, l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke Ouest et la place Ontario, du 20 mai au 28 octobre 2019, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De désigner une partie de l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario, comme étant une place publique, du 20 mai à 8 h au 28 octobre 2019 à 7 h, dans le cadre du projet de piétonisation de l'avenue du Musée et y autoriser l'occupation temporaire du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., c. P-1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance P-1, o. 544 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les aires de restauration devant les bâtiments adjacents à la partie piétonnisée et jusqu'à la limite du domaine privé, du 28 mai au 27 octobre 2019 entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 236 permettant d'effectuer la fermeture de rue sur les sites et selon les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine et du mobilier urbain (R.R.V.M.c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 141 autorisant de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de l'avenue du Musée.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1198305002

CA19 240190

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 3^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2019, 3^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 596 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 548 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et

des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 144 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 238 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1195907001

CA19 240191

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.21 et 40.22.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240192

Autoriser, en vertu du règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11), l'occupation du domaine public, la fermeture de certaines rues et édicter les ordonnances nécessaires afin de permettre aux associations de commerçants et aux sociétés de développement commercial (SDC) de réaliser le calendrier 2019 des promotions commerciales

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11), l'occupation du domaine public, la fermeture des rues afin de permettre aux associations de commerçants et aux sociétés de développement commercial (SDC) de réaliser le calendrier 2019 des promotions commerciales et édicter les ordonnances selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 239, autorisant la fermeture des rues pour la tenue des promotions commerciales selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 01-282, o. 221, autorisant l'affichage événementiel,

promotionnel et publicitaire lors de ces événements et promotions commerciales selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 597, autorisant la diffusion amplifiée de musique d'ambiance lors des promotions commerciales et événements promotionnels selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1190318004

CA19 240193

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « habitation » aux 2^e et 3^e étages d'un bâtiment situé au 1318, rue Sainte-Catherine Est

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « habitation » aux 2^e et 3^e étages d'un bâtiment situé au 1318, rue Sainte-Catherine Est, et ce, conformément au paragraphe 1^o de l'article 247 et à la condition suivante :

- prévoir des mesures acoustiques adéquates pour assurer la qualité de vie dans ces logements situés en bordure d'une voie hautement achalandée.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1190607003

CA19 240194

Approuver la nomination de monsieur Jean-Luc L'Archevêque au poste de Directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie à compter du 10 avril 2019

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la nomination de monsieur Jean-Luc L'Archevêque au poste de Directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie à compter du 10 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1196376001

CA19 240195

Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2019 afin de modifier l'endroit du conseil d'arrondissement du 7 mai, soit 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2019 afin de modifier l'endroit du conseil d'arrondissement du 7 mai, soit 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée;

Les séances ordinaires à venir seront donc tenues aux dates et endroits suivants :

Date	Heure	Lieu	Adresse
7 mai	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
5 juin	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
3 juillet	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
10 septembre	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
8 octobre	18 h 30	Maison de la culture Frontenac	2550, rue Ontario Est
12 novembre	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
10 décembre	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée

Adoptée à l'unanimité.

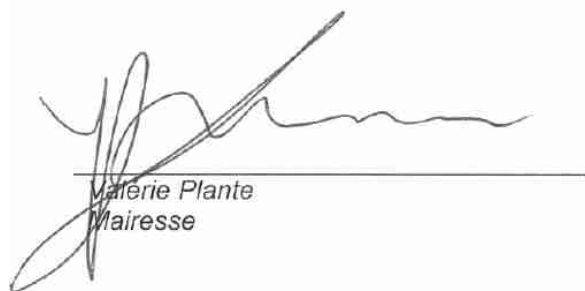
70.01 1192701033

Levée de la séance

La mairesse suppléante indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 7 mai 2019 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 19 h 07.

70.02



Valérie Plante
Mairesse



Domenico Zarabito
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA19 240201
lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2019.